

# INFORMATIONS SUR LE DÉNEIGEMENT

## Hiver 2020-2021

### PENDANT UNE CHUTE DE NEIGE

- \* Déblaiement de l'accès aux espaces de stationnement (trace derrière les voitures) ;
- \* Déblaiement des accès aux issus des bâtiments ;
- \* Déglçage des allées piétonnières.

### APRÈS UNE CHUTE DE NEIGE

- \* Les détenteurs d'une vignette de stationnement seront informés, par **TÉLÉPHONE**, **TEXTO** ou **COURRIEL**, de l'arrivée de l'entreprise de déneigement ;
- \* Les détenteurs d'une vignette de stationnement devront **déplacer leur véhicule dès** la réception de l'avis de l'entreprise de déneigement ;
- \* Les véhicules pourront réintégrer le stationnement uniquement lorsque le déblaiement sera complété.

### N'OUBLIEZ PAS

- \* Votre véhicule pourrait être remorqué s'il est encore dans le stationnement lors du passage de l'entrepreneur ;
- \* Le remorquage pourrait se faire sans autre préavis et à vos frais.

